



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SI-10(05)

Restriction des saisies provenant de sources de confiance et de formats approuvés

Juill. 2026



Intégrité des systèmes et des données

System and Information Integrity

SI-10(05) — Restriction des saisies provenant de sources de confiance et de formats approuvés (-M-)

Énoncés :

Restreindre l'utilisation des saisies d'information à [\[Affectation : sources de confiance définies par l'organisation\]](#) et à [\[Affectation : formats définis par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Restreindre l'utilisation des saisies aux sources de confiance et aux formats approuvés permet d'appliquer le concept des logiciels autorisés aux saisies d'information. Préciser les sources de confiance pour la saisie d'information et les formats acceptables de ces saisies réduit les risques d'activités malveillantes. Les saisies d'information sont celles définies par l'organisation dans le contrôle de base (SI-10).